



INSCRIPTION ACCUEIL DE LOISIRS MERCREDIS SEPTEMBRE 2023

NOM et Prénom de l'enfant.....né(e) le.....

Je soussigné (e)..... demande l'inscription de mon enfant à l'accueil de loisirs le ou les jours suivants : (*je mets une X dans la ou les cases concernées*)

	MATIN 8 h 30 à 12 h 30	REPAS 12 h 30 à 13 h 30	APRES-MIDI 13 h 30 à 18 h 30	JOURNEE 8 H 30 à 18 H 30
Mercredi 06/09/2023				
Mercredi 13/09/2023				
Mercredi 20/09/2023				
Mercredi 27/09/2023				

J'ai bien noté dans le règlement intérieur de l'accueil de loisirs que :

- les inscriptions sont acceptées dans l'ordre d'arrivée et dans la limite des effectifs autorisés par le SDJES
- les réservations sont fermes et définitives
- seules les absences pour maladie sont prises en compte sur présentation d'un certificat médical.
- le paiement se fait au vu d'une facture calculée par la Mairie

DATE de réception en mairie ou au centre de loisirs

Signature des parents

	QUOTIENT	TARIFS
JOURNEE		
Coefficient 1	≤ 580	8.27 €
Coefficient 2	501 ≤ 760	12.06 €
Coefficient 3	760 ≤ 1000	14,60 €
Coefficient 4	>1000	15.56 €

1/2 JOURNEE		
Coefficient 1	≤ 580	3,79 €
Coefficient 2	501 ≤ 760	5,70 €
Coefficient 3	760 ≤ 1000	6,97 €
Coefficient 4	>1000	7,91 €

SORTIE PAYANTE		
Coefficient 1	≤ 580	1.76 €
Coefficient 2	501 ≤ 760	2.49 €
Coefficient 3	760 ≤ 1000	3.19 €
Coefficient 4	>1000	3.53 €

VEILLEE		
Coefficient 1	≤ 580	6.97 €
Coefficient 2	501 ≤ 760	8.88 €
Coefficient 3	760 ≤ 1000	10.15 €
Coefficient 4	>1000	11.09 €

La Mairie doit être en possession d'une attestation de quotient familial CAF ou MSA (pour celles et ceux dont le quotient familial ne dépasse pas 760 €) et de la fiche de renseignements 2022/20232 complétée.